

## Parlons PLUi



La concertation sur le futur plan local d'urbanisme (PLUi) que la Métropole est en train d'adopter se poursuit. Afin de permettre aux Saint-Egrévois de mieux comprendre ce document et de pouvoir participer efficacement à l'enquête publique à venir, une présentation pédagogique initiée par la Ville soutenue par la Métro est proposée le 8 novembre à la Maison Borel de 9h à 20h. (En savoir + en pages intérieures).

A venir

## La "Fabrik d'ID" entre en phase active

La "Fabrik d'ID", le labo participatif pour les 12-25 ans convie ces derniers à un rendez-vous vendredi 2 novembre de 16h30 à 17h30 à l'espace multisports de Rochepleine. Les participants sont invités à partager leurs idées sur la rénovation à venir de ce site. En savoir + : 04 76 56 59 80



## Vacances à faire peur !

Il faut avoir le cœur bien accroché pour ces vacances d'automne. En effet, en plus des innombrables animations proposées aux 12-25 par le Patio du 20 octobre au 4 novembre, les monstres d'Halloween sont en embuscade à Saint-Egrève et préparent quelques mauvais coups. Fête et séance de cinéma horribles sont notamment au programme...



# Un conseil varié sous le signe de la collecte



Parmi les 17 délibérations qui ont été soumises aux élus saint-égrévois lors de la dernière séance publique du conseil municipal, la question de la collecte et de la gestion des déchets ménagers par la Métropole a été longuement abordée. En effet, l'étude du rapport annuel de ce service a été l'occasion de refaire le point sur cette compétence de Grenoble-Alpes Métropole depuis 2005. Si les modalités de la collecte viennent d'évoluer, la mise en place d'un schéma directeur devrait participer dans les années à venir à bouleverser les habitudes des habitants de l'agglomération afin d'améliorer la valorisation des déchets.

## La collecte évolue

Attention, depuis le 15 octobre dernier les jours de collecte ont évolué. Ainsi à Saint-Egrève, comme dans le reste des 49 communes de l'agglomération, les bacs gris sont désormais enlevés le mardi et le vendredi tandis que les bacs verts estampillés "je trie" le lundi et le jeudi. A noter, les premiers sont destinés à collecter les déchets ménagers non recyclables comme les restes organiques, les couches de bébé, les CD, DVD ou encore les flacons plastiques ou métalliques ayant contenu des produits chimiques. Dans les bacs verts il faut déposer en vrac et donc sans sac plastique, les journaux, magazines, emballages papier ou carton, les barquettes aluminium salies par de la nourriture, les bouteilles et flaconnages en plastique comme les bouteilles de lait ou d'eau minérale, les cubitainers, les flacons plastiques de produits d'hygiène ou d'entretien ou encore les boîtes de conserve (même encore un peu sales), les canettes de sodas et de bières, les aérosols, les bouteilles de sirop, les capsules...



Pour ne pas se tromper de poubelle direction : [www.lametro.fr/272-je-trie-comment-mes-dechets-htm](http://www.lametro.fr/272-je-trie-comment-mes-dechets-htm)

**BOM** : afin de lutter contre la pollution de l'air, la Métropole investit dans des BOM (bennes à ordures ménagères) roulant au gaz naturel de ville. 8 viennent d'être commandées

### Intercommunalité

## Déchets : La Métro au rapport



Délib. n° 12  
vote à l'unanimité



Comme chaque année, Grenoble-Alpes Métropole a produit son rapport sur la qualité et le prix du service public de collecte, de traitement et de valorisation des déchets urbains. Et comme chaque année les élus du conseil municipal se sont penchés sur ce document pour examiner en détail la situation locale. Une analyse qui leur a permis de constater qu'en la matière, les résultats de l'agglomération

sont tout juste moyens au regard des chiffres nationaux. Ainsi, on y apprend que l'an dernier les 452 687 habitants des 49 communes de la Métro ont produit 239 523 tonnes de déchets ce qui représente 529 kg par habitant et par an, soit 8 kg d'ordures ménagères produites chaque seconde sur le territoire. Un volume en très léger retrait par rapport à 2016.

**ERREUR DE TRI** : "peut mieux faire", les erreurs de tri représentent en moyenne 36,8 % des poubelles vertes de l'agglomération. Un taux de déchets non valorisables que l'on retrouve dans les conteneurs "je trie" de Saint-Egrève qui en la matière a tout juste la moyenne...

## 44

C'est le nombre de colonnes à verre (aériennes ou enterrées) installées sur l'ensemble des secteurs de Saint-Egrève

### DÉCHÈTERIE, LA BONNE ADRESSE

Pour les déchets spéciaux ou volumineux, direction la déchèterie de la rue du Pont noir qui accueille le public du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h30. Le service est gratuit pour les particuliers. A noter, les déchèteries ne seront plus accessibles aux professionnels à partir du 1er janvier 2019. Dès aujourd'hui, une offre de services spécifiques et de qualité dédiée aux professionnels se structure sur le territoire.

### Valorisation

On y apprend en outre que 89% des déchets collectés et traités sont valorisés. Cela représente pas moins de 16 500 tonnes de matériaux recyclables. 177 340 tonnes sont incinérées ce qui permet de produire 384 GWh soit l'équivalent de la consommation énergétique de 30 000 logements de 70 m². 11 000 tonnes de déchets organiques sont également compostés et permettent de fertiliser des terres agricoles.

### Moyens

La Métropole a consacré un budget de 53 500 405 € pour permettre le fonctionnement du service de collecte assuré par 380 agents. Les effectifs affectés à ce service ont à leur disposition 178 véhicules, dont 83 bennes à ordures pour mener à bien leurs missions. Avec celle de Saint-Egrève, le territoire compte 22 déchèteries qui collectent en tout 45 % des déchets de l'agglomération soit environ 238 kg par habitant et par an. 80 % de ces déchets sont valorisés en matière première ou en énergie. Les chalets de réemploi, au nombre de trois sur le territoire de la Métropole (dont un à Saint-Egrève) permettent de collecter 54,1 tonnes d'objets en bon état qui bénéficient d'une deuxième vie grâce au milieu associatif.

## Un schéma directeur pour 2020-2030



Afin d'asseoir sa politique de gestion des déchets dans la durée et donner de la cohérence dans les évolutions de service à l'usager, la Métropole a lancé en janvier 2016 une étude prospective Schéma Directeur Déchets. Inscrit dans l'axe I de la feuille de route du politique, le Schéma Directeur Déchets a pour objectif de donner les grandes orientations stratégiques que devra engager la collectivité. Cette nouvelle politique a été délibérée le 7 novembre 2017, elle fixe des objectifs très ambitieux pour le territoire avec des investissements conséquents à conduire afin de réduire de 50 % la production de déchets et faire en sorte que 2/3

de ce volume soit effectivement recyclé. Au programme de ce document, une série de leviers innovants tels que le tri des déchets alimentaires, une tarification incitative, un contrôle renforcé pour les mauvais trieurs en créant une police de l'environnement et un réseau de déchèteries nouvelle génération. Ainsi, les pouvoirs publics devraient notamment engager des actions en faveur de l'achat en vrac sans emballage, du développement des consignes, de la collecte des textiles usagés ou encore de la lutte contre le gaspillage alimentaire. Augmentation du nombre de recycleries et incitation au passage aux couches lavables

pour les structures petite enfance devraient participer à cette dynamique de réduction des ordures ménagères. Parallèlement aux actions incitatives et facilitatrices des mesures plus contraignantes vont aussi être mises en place. Ainsi en plus de la création d'une police de l'environnement qui contrôlera la qualité du tri, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères devrait à terme être calculée en fonction du poids des déchets ménagers effectivement produits... Affaire à suivre donc.

## Le Conseil en bref

### ► FONCIER

Cession à la société Bernard Teillaud d'une parcelle communale à l'angle de l'avenue du Général de Gaulle et de la rue de l'Ancienne Poste. (Délib. n°1 : abstention : 7 - pour : 26) ; Acquisition d'un local à usage d'activité dans le programme immobilier de la société résidence Bernard Teillaud (Délib. n°2 : contre : 1 - abstentions : 6 - pour : 26).

### ► INTERCOMMUNALITE

Enquête publique avis sur le projet d'aménagement de l'A480 et de l'échangeur du Rondeau - demande d'autorisation environnementale (Délib. n°3 : contre : 1 - abstention : 6 - pour : 26) ; Grenoble-Alpes Métropole : adhésion au Groupe fermé d'utilisateurs (GFU) d'installations passives de communications électroniques (Délib. n°5 : unanimité) ; Grenoble - Alpes Métropole : rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de collecte, de traitement et de valorisation des déchets urbains pour l'année 2017 (Délib. n°12 : unanimité).

### ► TRAVAUX

Demande de permis de construire - bâtiment vestiaires sportifs (Délib. n°4 : contre : 7 - pour : 26).

### ► JEUNESSE

Pôle Jeunesse - Patio : adhésion aux associations partenaires (Union Normande des Centres Maritimes et Touristiques - Nautic sports 38 - Fédération Unie des Auberges de Jeunesse - Skatepark de Grenoble - Skatepark de Lyon - Culture Loisirs Vacances) (Délib. n°6 : unanimité) ; Convention triennale entre

la commune et la MJC Saint-Egrève (Délib. n°7 : abstention : 7 - pour : 26) ; Scolaire : aide aux transports et répartition de la subvention entre les six groupes scolaires. (Délib. n°8 : abstention : 7 - pour : 26) ; Contrat d'objectif territorial prévention spécialisée (Délib. n°9 : unanimité) ; Convention entre la Ville et les associations culturelles La Troup'Ment, à Vence Théâtre, l'Atelier de l'Islo, Samourai associés (Délib. n°10 : unanimité).

### ► SOCIAL

Marché, convention constitutive de groupement entre la Ville, le Centre communal d'action sociale (CCAS) et le Sivom du Néron pour la passation de marchés de télésurveillance des bâtiments publics (Délib. n°11 : unanimité).

### ► RESSOURCES HUMAINES

Suppressions et créations de postes (Délib. n°13 : unanimité) ; Revalorisation du régime indemnitaire de la police municipale (Délib. n°14 : unanimité) ; Recrutement d'un agent contractuel de catégorie A sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité (Délib. n°15 : unanimité).

### ► DIVERS

Modification de la commission communale des solidarités, désignation de fait de la seule liste déposée (Délib. n°16) ; Centre communal d'action sociale (CCAS) conseil d'administration, désignation des représentants du conseil municipal, modification (Délib. n°17, vote à bulletin secret. Liste 2 : 7 votes ; liste 1 : 26 votes).

## PRATIQUE

Retrouvez le détail des délibérations des conseils municipaux sur [www.saint-egreve.fr](http://www.saint-egreve.fr).

### ► Le prochain conseil municipal ordinaire

La séance a lieu le mercredi 28 novembre 2018 à 19h à l'Hôtel de Ville. Toutes les séances du conseil municipal sont publiques.

### ► Pour s'informer

Le conseil municipal se réunit une dizaine de fois par an et ses séances ont lieu (sauf exception) les mercredis. Les comptes-rendus succincts ainsi que les délibérations sont consultables sur [saint-egreve.fr](http://saint-egreve.fr), rubrique "Mairie" ou sur demande à l'Hôtel de Ville.

### ► Expression politique

Conformément à la loi 2002-276 du 27 février 2002 relative à la "Dé démocratie de proximité", les quatre groupes politiques représentés au sein du conseil municipal disposent d'un droit d'expression dans le bulletin municipal. Cette rubrique d'expression politique est ainsi consultable chaque mois dans le "Journal de Saint-Egrève". Celui-ci est distribué dans les boîtes aux lettres des habitants mais peut être également lu et téléchargé sur [saint-egreve.fr](http://saint-egreve.fr). Par ailleurs, les groupes politiques disposent également d'un espace d'expression politique sur [saint-egreve.fr](http://saint-egreve.fr), rubrique "Mairie".

## Lutte antigaspi

Le meilleur moyen de réduire ses déchets, c'est encore de ne pas en produire. Fort de ce constat différentes opérations de lutte antigaspillage ont été menées en 2017. Parmi elles, 22 animations contre le gaspillage alimentaire ont été proposées dans autant d'écoles de l'agglomération. A Saint-Egrève, en avril 2017 les pratiques des groupes scolaires de La Monta et de Rochepleine ont ainsi été passées au crible par des messages du tri. L'analyse des déchets ainsi produits a permis d'adapter les habitudes des équipes et des enfants afin de diminuer les quantités de nourriture gaspillées chaque jour.



Cette initiative en vidéo <https://youtu.be/8HId8R2jpT8>



# actualité

## TRAVAUX AVENUE DE KARBEN

La Métropole rénove la chaussée ainsi que deux abris bus au niveau de l'avenue de Karben. Le temps de ce chantier, qui doit se prolonger du 29 octobre au 16 novembre, entre le giratoire de la rue du Cornillon et la rue de Rochepleine, la circulation automobile se fait sur une voie unique et est réglée par un alternat. La circulation est totalement coupée entre la rue Louis Neel et le rond point de l'avenue de Karben et une déviation est mise en place via les rues L. Neel et Rochepleine.

## SOUSCRIPTION

### HISTOIRE ET PATRIMOINE

Il est encore temps de participer à la souscription pour le livre "A nos poilus" et acquérir l'ouvrage à un prix de lancement. Réalisé par l'Association Histoire et Patrimoine Vence Neyron Cornillon, il recense les 421 "poilus" de Proveysieux, Quaix et Saint-Egrève.

En savoir + : 06 18 79 03 49

## ARTISTES AMATEURS

Avec l'exposition "Les Arts en fête" organisée cette année sur le thème de la nature, les artistes amateurs saint-égrévois ou pratiquant dans une association saint-égrévoise sont invités à dévoiler leurs créations début décembre. Les inscriptions et dépôts des œuvres (limitées à deux) se font du lundi 26 au vendredi 30 novembre 2018 de 9h à 12h et de 14h à 17h15, à l'accueil de la mairie.

## HALLOWEEN À LA MJC

Mercredi 31 octobre, l'après-midi au Patio promet d'être "horrible". Il faut dire que l'association MJC y foment une fête d'Halloween de 14h30 à 17h. Au programme : jeux, concours de déguisement (forcément terrifiants), goûter... Les bénéficiaires dégagés permettront de soutenir des projets des danseuses Jazz. Le nombre de places étant limité, il est impératif de s'inscrire au secrétariat avant le 26 octobre.



## ARMISTICE PHILATÉLISTE

Dans le cadre de la célébration du Centenaire de l'Armistice, Saint E' Philatélie organise une exposition de philatélie et documents d'époque à la mairie du 6 au 13 novembre. Un carnet de timbres-poste représentant quatre lieux ayant accueilli des blessés de guerre (orphelinat, asile, villa Jeanne d'Arc, villa Hélène) est émis à cette occasion et doit être mis en vente directe le 11 novembre au Monument aux Morts le matin et à La Vence Scène l'après-midi.

**AQUARELLISTES** : le premier salon régional de l'aquarelle de Saint-Egrève se déroulera du 3 au 14 avril 2019. Les candidatures sont ouvertes pour faire partie des 20 artistes sélectionnés qui exposeront pour l'occasion. Les éléments du dossier sont disponibles sur [www.saint-egreve.fr/1027-salon-de-l-aquarelle.htm](http://www.saint-egreve.fr/1027-salon-de-l-aquarelle.htm)

**COLLECTE DE LIVRES** : pour préparer leur bourse aux livres (les 17 et 18 novembre) les Scouts et Guides de France de Saint-Egrève récupèrent livres et CD en bon état jusqu'au 8 novembre. En savoir + : 06 56 76 83 47

# ville

## PLUI, UNE JOURNÉE POUR MIEUX COMPRENDRE

Le 8 novembre de 9h à 20h, une journée portes ouvertes d'information sur le PLUi est organisée par la Ville à la Maison Borel. Objectif : permettre à tous les Saint-Egrévois d'observer, de s'informer et de comprendre ce nouveau document de planification urbanistique. Les habitants peuvent découvrir les enjeux du PLUi grâce à des documents imprimés, des vidéos et également échanger avec des élus et des professionnels, tout au long de la journée.

Cet événement est le premier du genre organisé sur le territoire métropolitain et propose aux citoyens de leur donner des clés de lecture de ce nouveau document stratégique pour l'avenir du territoire. A noter : des élus de Saint-Egrève et de la Métropole sont présents en matinée et en fin de journée.

## CONSULTATION SUR LA ZONE À CIRCULATION RESTREINTE

Du 22 octobre au 20 novembre, les habitants de la ville sont invités à donner leur avis sur la mise en place d'une "Zone à Circulation Restreinte" (ZCR) pour les véhicules de transport de marchandises (véhicules utilitaires légers et poids-lourds), dans onze communes métropolitaines. Une première expérimentation de ZCR est déjà menée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 dans le centre-ville élargi de Grenoble. A la suite de ce premier test, dix autres communes de la Métropole, dont Saint-Egrève, se sont engagées volontairement pour élargir le périmètre au printemps 2019.

Le dossier est consultable dès le 22 octobre en ligne <https://participation.lametro.fr/> et en mairie en version papier aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Durant cette période, il est possible de déposer sa contribution en ligne sur la plateforme participative de la Métropole.

**ENQUETE PUBLIQUE PDU** : l'enquête publique concernant le projet du Plan de Déplacements Urbains (PDU) élaboré par le Syndicat Mixte des Transports en Commun (SMTC) se termine le 26 octobre

**CIRCULATION** : jusqu'au 31 octobre, la circulation se fera sur chaussée rétrécie route de Grenoble au niveau des immeubles du Pont de Vence pour permettre des travaux d'alimentation en énergie

## PHARMACIES DE GARDE

Le samedi après-midi, le dimanche matin de 10h à 12h30, les jours fériés de 10h à 12h30, le lundi matin, de 9h à 12h. En dehors de ces heures, pour les urgences, serveur vocal : 3915

Du 20/10 au 26/10 : Pharmacie Brossier Cohen, 121C avenue du Général Leclerc, Saint-Martin-le-Vinoux, 04 76 75 49 33  
Du 27/10 au 02/11 : Pharmacie des Charmettes, Centre Commercial "Les Charmettes", 04 76 75 26 73  
Du 03/11 au 09/11 : Pharmacie Casadella, 61 bis avenue du Général de Gaulle, 04 76 75 24 84

# infos pratiques

## SÉCURITÉ-URGENCES

Police municipale: 06 82 84 65 62  
Gendarmerie: 17 ou 04 76 75 30 93  
Centre anti-poison de Lyon: 04 72 11 69 11  
Samu: 15  
Centre de secours/pompiers: 18 ou 04 76 27 99 10  
Urgence dépannage Gaz naturel: 0800 47 33 33  
Urgence dépannage électricité: 09 72 67 50 38

## MÉTROPOLE : les contacts

Voirie : n° vert 0 800 805 807  
Déchets : n° vert 0 800 500 027  
Eaux pluviales et usées :  
régie assainissement 04 76 59 58 17  
Eau potable  
abonnement et factures : 04 57 38 47 95  
dépannage et urgence : n° vert 0 800 500 048  
soir et week-end 04 76 98 24 27

## Le supplément

Dépôt légal - octobre 2018 - 8 700 ex.  
**Directeur de publication**: Véronique Jaubert  
**Rédaction**: Service communication  
Hôtel de Ville - CS 40120 - 38521 Saint-Egrève cedex  
**Réalisation**: Thierry Lemaître, Le Grand-Lemps  
**Impression**: Imprimerie du Pont de Claix

Saint-Egrève



# l'agenda Du 20 oct. au 11 nov.

SAMEDI 20 OCTOBRE

**Grand loto** du RCCN à l'Espace Robert Fiat. A partir de 19h.

**Basket** l'équipe pré-nationale masculine de l'USSE reçoit Cran Pringy au Gymnase L.Terray. 20h30.

DIMANCHE 21 OCTOBRE

**Loto** du comité des fêtes à l'Espace Robert Fiat. 14h.

**Après-midi dansante** par C.dan. SE à la Maison des Solidarités et des Familles.

Réservations 07 82 93 01 62.

**2<sup>e</sup> étape du Challenge** Isérois organisée avec la section course d'orientation de l'USSE. Départ étang de Haute Jarrie, tous niveaux. De 10h à 13h.

En savoir + : 3809ra.com

DU 20 OCTOBRE AU 4 NOVEMBRE

**Vacance d'automne**

DU 22 AU 26 OCTOBRE

**Stages graphiques** d'automne de l'Atelier de l'Islo. De 10h à 11h30. En savoir + : 06 16 08 59 70.

VENDREDI 26 OCTOBRE

**Loto** du club des Mails à la Maison des Solidarités et des Familles. 14h.

DU 29 OCTOBRE AU 02 NOVEMBRE

**Stage** encadré par des entraîneurs BE et/ou diplômés fédéraux proposé par la section tennis de table de l'USSE à la Halle J. Balestas (relâche le 01/11). En savoir + : 06 17 78 75 34 ou 06 87 87 63 61 <http://saintegrevett.wifeo.com>.

SAMEDI 3 NOVEMBRE

**Loto** de la section natation de l'USSE à l'Espace Robert Fiat. 19h.

DIMANCHE 4 NOVEMBRE

**Loto** de la section tennis de table de l'USSE à l'Espace Robert Fiat. 14h30.

LUNDI 5 NOVEMBRE

**Permanence** Info énergie par l'Alec, gratuite sur inscription obligatoire au préalable (au plus tard le vendredi précédent la permanence) au 04 76 00 19 09. De 14h à 17h.

MARDI 6 NOVEMBRE

**Mois de l'accessibilité**, documentaire "Roller Derby, parcours de battantes" de Laetitia Rodari à La Vence Scène. Séance suivie d'un débat "L'orientation sexuelle : un handicap dans le sport ?!". Dès 19h.

MERCREDI 31 OCTOBRE

**Ciné Halloween**

VENDREDI 2 NOVEMBRE

**Ciné-Montagne**, documentaire "Hiver nomade" à La Vence Scène dans le cadre des Before des 20<sup>e</sup> Rencontres Ciné Montagne, séance suivie d'une dégustation de fromages. 20h.

JEUDI 8 NOVEMBRE

**Vernissage** de l'exposition "Forme en fête" de Christine Sgarra-Brus dans les salons du Château Borel. 18h30. A découvrir jusqu'au 18 novembre.

10 ET 11 NOVEMBRE

**Braderie** du Secours populaire à la Maison des Solidarités et des Familles. Vêtements, chaussures, vaisselles... bonnes affaires et idées cadeaux de 9h à 12h et de 13h30 à 17h (le samedi) et de 9h à 12h le dimanche.

DIMANCHE 11 NOVEMBRE

**Centenaire** de l'Armistice du 11 novembre 1918. Commémoration au Monument aux Morts et au Carré Militaire. 11h30.

**Basket** l'équipe féminine pré-nationale de l'USSE reçoit les Terres Froides au Gymnase Lionel Terray dans le cadre du derby des seniors 15h30.

## LA VENCE SCÈNE cinéma

► **Venom**

Le 19 octobre à 20h (3D) ; le 20 oct. à 15h30 et 20h ; le 21 oct. à 15h ; le 22 oct. à 17h30 ; le 23 oct. à 17h et 20h (3D).

► **De chaque instant**

Le 21 octobre à 20h.

► **Amin**

Le 19 octobre à 20h30 ; le 20 oct. à 18h ; le 22 oct. à 20h.

► **Yéti et Compagnie**

Le 20 octobre à 15h et 17h30 ; le 21 oct. à 15h et 17h30 ; le 22 oct. à 15h ; le 23 oct. à 10h<sup>(1)</sup> et 15h<sup>(2)</sup> ; le 31 oct. à 14h ; le 1<sup>er</sup> novembre à 14h ; le 2 nov. à 15h ; le 3 nov. à 17h30 ; le 4 nov. à 14h (animation et goûter).

► **I feel good**

Le 20 octobre à 20h30 ; le 21 oct. à 17h30 ; le 22 oct. à 20h ; le 23 oct. à 18h.

► **Rafiki (VOSTF)**

Le 21 octobre à 20h ; le 22 oct. à 18h ; le 23 oct. à 20h30.

► **Le Petit Gruffalo**

Le 22 octobre à 15h<sup>(2)</sup> ; le 23 oct. à 10h<sup>(1)</sup>.

► **Mary et la fleur de sorcière**

Le 22 octobre à 10h<sup>(1)</sup> ; le 23 oct. à 14h.

► **Croc-Blanc**

Le 22 octobre à 10h<sup>(1)</sup> ; le 23 oct. à 16h.

► **Giril**

Le 24 octobre à 17h30 ; le 25 oct. à 20h ; le 26 oct. à 17h30 ; le 27 oct. à 18h ; le 29 oct. à 20h30.

► **Le grand bain**

Le 24 octobre à 18h et 20h ; le 25 oct. à 17h30 ; le 26 oct. à 15h et 20h30 ; le 27 oct. à 17h30 et 20h30 ; le 28 oct. à 15h et 20h30 ; le 29 oct. à 14h et 18h ; le 30 oct. à 18h et 20h30.

► **Alad'2**

Le 24 octobre à 14h ; le 25 oct. à 15h ; le 26 oct. à 20h ; le 30 oct. à 18h15.

► **Voyez comme on danse**

Le 24 octobre à 16h ; le 25 oct. à 20h30 ; le 27 oct. à 14h ; le 29 oct. à 20h30 ; le 30 oct. à 16h.

► **Nos batailles**

Le 24 octobre à 20h30 ; le 26 oct. à 18h ; le 28 oct. à 20h ; le 30 oct. à 14h.

► **Dilili à Paris**

Le 24 octobre à 15h (séance animée) ; le 25 oct. à 14h ; le 27 oct. à 15h ; le 28 oct. à 15h30 ; le 29 oct. à 10h<sup>(1)</sup> ; le 30 oct. à 14h.

► **Ivan Tsarevitch et la princesse changeante**

Le 25 octobre à 16h<sup>(2)</sup> ; le 30 oct. à 10h<sup>(1)</sup>.

► **Le flic de Belleville**

Le 25 octobre à 18h ; le 26 oct. à 14h ; le 27 oct. à 20h ; le 28 oct. à 18h ; le 29 oct. à 10h<sup>(1)</sup> et 18h ; le 30 oct. à 16h et 20h30.

► **La chasse à l'ours**

Le 26 octobre à 16h30<sup>(2)</sup> ; le 27 oct. à 16h ; le 29 oct. à 16h30.

► **La saveur des Ramen (VOSTF)**

Le 28 octobre à 17h30 (ciné dégustation) ; le 29 oct. à 16h.

► **Mon voisin Totoro**

Le 29 octobre à 14h ; le 30 oct. à 10h<sup>(1)</sup>.

► **La Nonne (interdit - 12 ans)**

Le 31 octobre à 17h (spécial Halloween).

► **First Man : le premier homme sur la Lune**

Le 31 octobre à 20h (VOSTF) ; le 1<sup>er</sup> novembre à 17h30 (VOSTF) ; le 2 nov. à 20h (VOSTF) ; le 3 nov. à 20h ; le 4 nov. à 17h30 (VOSTF) ; le 5 nov. à 17h30.

► **Chacun pour tous**

Le 31 octobre à 17h30 et 20h ; le 1<sup>er</sup> novembre à 18h30 et 20h30 ; le 2 nov. à 14h30 et 18h ; le 3 nov. à 18h et 20h30 ; le 4 nov. à 15h et 18h ; le 5 nov. à 20h ; le 6 nov. à 20h30.

► **Le rat scélérat**

Le 31 octobre à 16h ; le 1<sup>er</sup> novembre à 15h<sup>(2)</sup> ; le 2 nov. à 16h30 ; le 4 nov. à 16h15.

► **Okko et les fantômes**

Le 31 octobre à 15h (spécial Halloween) ; le 1<sup>er</sup> novembre à 16h15 ; le 3 nov. à 14h.

► **La grande aventure de Non-Non**

Le 1<sup>er</sup> novembre à 16h15 ; le 3 nov. à 16h.

► **16 levers de soleil**

Le 1<sup>er</sup> novembre à 20h30 ; le 4 nov. à 20h ; le 6 nov. à 18h.

► **Le jeu**

Le 2 novembre à 17h30 ; le 3 nov. à 15h ; le 4 nov. à 20h30 ; le 5 nov. à 20h30 ; le 6 nov. à 18h.

► **Hiver nomade** (tarif unique 4€) Le 2 novembre à 20h (ciné-montagne).

► **Roller Derby, parcours de battantes** (tarif unique 4€)

Le 6 novembre à 20h (ciné-débat).

<sup>(1)</sup>(ciné p'tit dej)

<sup>(2)</sup>(animation)



web+